



CC de Saint Hippolyte (Siren : 242504397)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Hippolyte
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2001
Date d'effet	26/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Jacques VENDITTI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	3 rue du Clos Pascal
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 3
Code postal - Ville	25190 Saint-Hippolyte
Téléphone	03 81 96 53 75
Fax	03 81 96 53 45
Courriel	cocom25190@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 647
Densité moyenne	24,84

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Bief (212500615)	111
25	Burnevillers (212501027)	44
25	Chamesol (212501142)	417
25	Courtefontaine (212501746)	244
25	Dampjoux (212501928)	171
25	Fleurey (212502447)	101
25	Froidevaux (212502611)	67
25	Glère (212502751)	217
25	Indevillers (212503148)	246
25	Les Plains-et-Grands-Essarts (212504583)	221
25	Les Terres-de-Chaux (212501381)	143
25	Liebvillers (212503353)	163
25	Montancy (212503866)	165
25	Montandon (212503874)	396
25	Montécheroux (212503932)	592
25	Montjoie-le-Château (212504021)	34
25	Saint-Hippolyte (212505192)	914
25	Soulce-Cernay (212505515)	118
25	Valoreille (212505846)	125
25	Vaufrey (212505911)	158

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
<i>o Programme d'action visant à l'amélioration de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels; sont déclarés d'intérêt communautaire : les études portant sur l'aménagement et la gestion du Dessoubre, du DOubs et de leurs affluents, et les travaux résultant de ces études.</i>
Sanitaires et social

- Action sociale

sont reconnues d'IC toutes actions ciblées sur un public réparti sur l'ensemble du territoire communautaire pouvant donner lieu à contractualisation soit avec une structure compétente soit avec le département.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Initiative, réalisation et aménagement, y compris sous forme de ZAC, de toutes zones d'activité économique futures sur lesquelles la CC instituera la TP de zone.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

o études et réalisation ou gestion d'immeubles immobiliers nécessaires au maintien ou au développement de l'activité économique. Sont reconnus d'IC tous équipements de cette nature (bâtiments relais, immobiliers d'entreprise, ...) créés sur des sites propriétés de la communauté de communes. - participation à la promotion et à l'animation économique d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'IC l'ORAC, le réseau de télécommunication haut débit et toutes les actions qui, de par leur rayonnement économique (zone de chalandise intercommunale), et leur dimension innovante (absence d'actions répertoriées dans ce domaine) méritent d'être prises en charge par l'EPCI

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Etablissements scolaires

écoles primaires et maternelles

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

et exercice du droit de préemption par délégation des communes ou du département

- Organisation des transports non urbains

organisation et gestion des transports à la demande. La CC est autorisée à exercer par voie de délégation la compétence du département.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

o Réalisation du fauchage et entretien des fossés et bords de chaussées communaux et intercommunaux

Développement touristique

- Tourisme

actions, animations et promotion touristique d'IC. SONT déclarés d'IC : les offices de tourisme - les actions, animations et promotions touristiques réalisées dans le cadre d'une opération transfrontalière - actions d'animation et de promotion qui par leur rayonnement intercommunal, visent à développer le tourisme en milieu rural, notamment dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec les communes ou les structures oeuvrant dans ce domaine - les boucles locales et circuits à thème qui sont une déclinaison du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Les aires de service pour camping-car

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

fonctionnement et investissement concernant la gestion des maisons forestières de Saint-Hippolyte, Indevillers et Glère.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

o OPAH et participation à la valorisation du patrimoine ancien des villages dans le cadre de cet OPAH lorsque l'intérêt communautaire est établi. Adhésion à toutes structures compétentes dans ce domaine (2001),

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

o Suivi, adhésion et accompagnement de la démarche de pays, contractualisation avec les institutions européennes, nationales, régionales et départementales dans le cadre du Pays (2201).

- NTIC (Internet, câble...)

- Très haut débit : - établissement, par réalisation, ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit (THD) ; - réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; - gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; - organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - l'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte "Doubs Très Haut Débit".

- Autres

o Gestion du bâtiment sis 3 rue du Clos Pascal à Saint-Hippolyte o Comptabilité communale o Distribution d'électricité : adhésion au syndicat départemental d'électricité - Construction et gestion d'une gendarmerie

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	PETR du pays horloger (200049450)		47 509
25	syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant (200029502)	SM fermé	48 167
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	149 660
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	539 045

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)